

## APER0 – VISIO

**E**nergie **C**itoyenne **L**ocale **A**utoconsommation **I**nnovante **R**ennes **S**ud

Le 27/11/2020

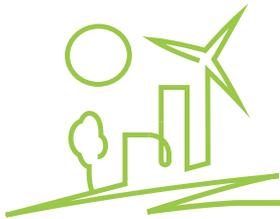


UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne / Avec le Fonds européen  
de développement régional





## L'ASSOCIATION EPR, LA COOPÉRATIVE CIREN

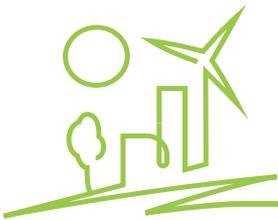


**L'association EPR** a été créée en 2017, avec l'objectif de faire émerger des projets d'ENR citoyens.

- Promouvoir les énergies renouvelables, proposer des actions éducatives
- Faire émerger des projets d'ENR citoyens
- Favoriser l'engagement citoyen sur l'énergie



**La coopérative CIREN** a été créée en 2019. C'est l'entreprise qui produit et vend de l'énergie. Elle a un capital constitué par les fonds collectés auprès des citoyens et des collectivités.



## COHERENCE ENERGIES



Depuis 2008, une équipe expérimentée reposant 20 ans d'intervention dans le photovoltaïque – Plusieurs MWc réalisés (toiture, centrale sol...)

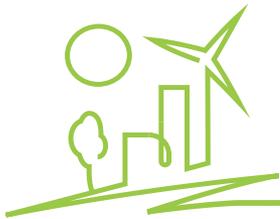
- ✓ Faisabilité – plan de déploiement sur patrimoine – opérateur énergétique territorial
- ✓ Développement (toiture, Ombrière de parking, au sol, etc...)
- ✓ Maîtrise d'œuvre - suivi de réalisation
- ✓ Exploitation
- ✓ Audit & expertise



*Qualification sur l'énergie photovoltaïque OPQIBI (2015 – Etude et Ingénierie des installations solaires utilisant l'énergie solaire photovoltaïque).*

[contact@coherence-energies.fr](mailto:contact@coherence-energies.fr)





## QU'EST-CE QUE L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE ?



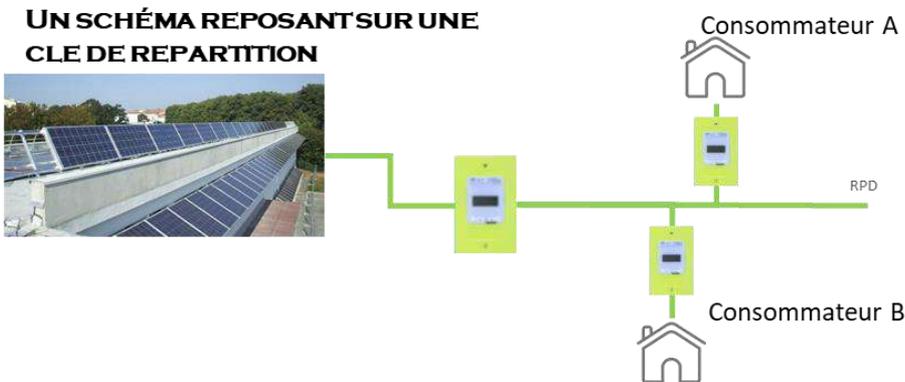
L'autoconsommation collective consiste à partager et répartir la production électrique par les énergies renouvelables entre plusieurs consommateurs locaux. La totalité de l'électricité est alors produite et consommée localement.

=> Du producteur au consommateur (circuit-court)

Suivant le contexte, le producteur consomme parfois une partie de la production et distribue le reste à des consommateurs voisins selon leur besoins.

L'opération d'autoconsommation collective s'appuie sur un dispositif de comptage et d'affectation des flux appliqué par le gestionnaire de réseau ENEDIS.

UN SCHÉMA REPOSANT SUR UNE CLE DE REPARTITION



Production

Consommateurs



100 %



Consommateur A  
30 %

Consommateur B  
70 %



## QU'EST-CE QUE L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE ?

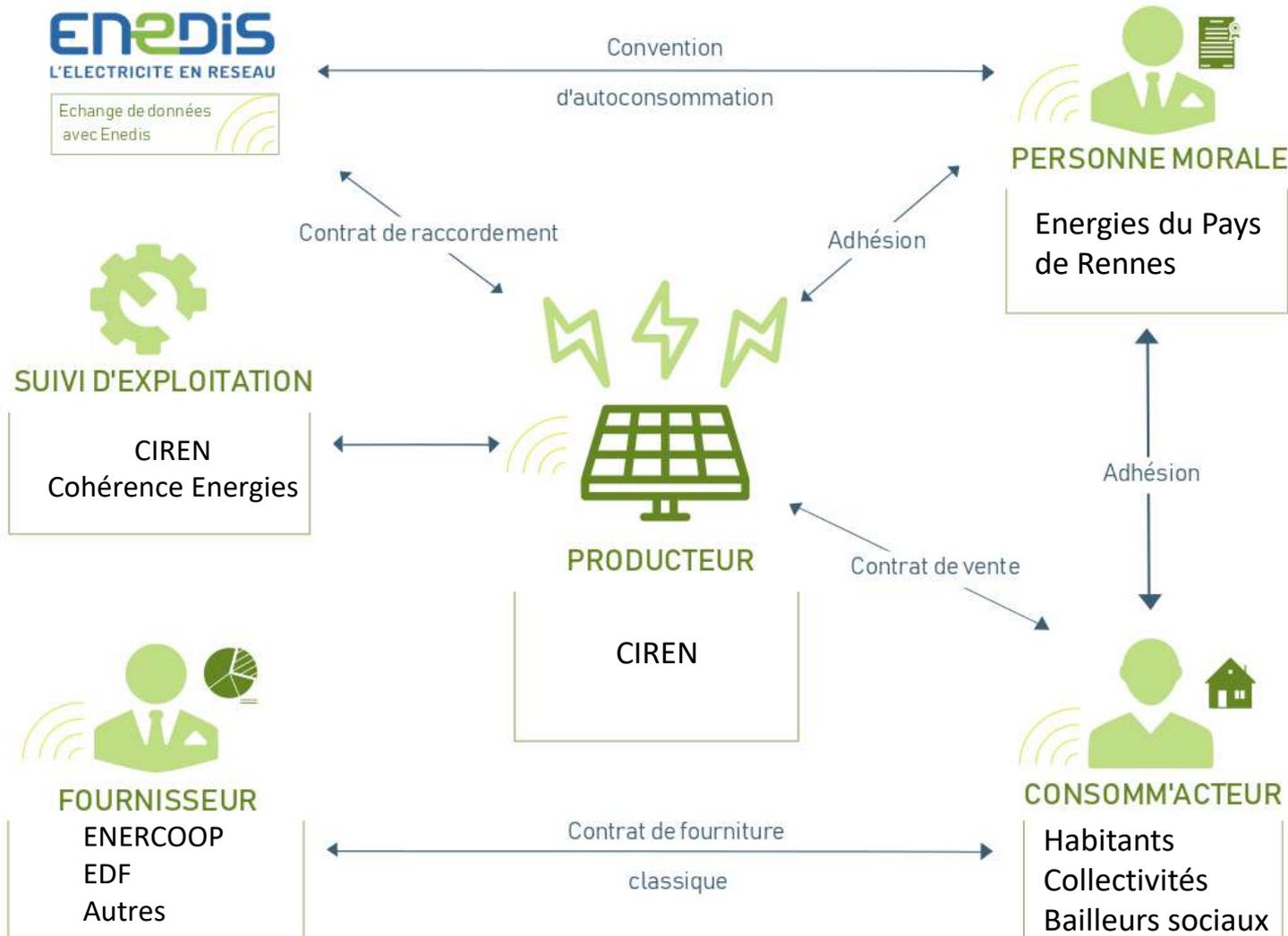


Plusieurs parties prenantes doivent être associées vis-à-vis du gestionnaire du réseau public, à savoir, à minima :

- **Le(s) producteur(s)**
- **Le(s) consommateur(s)**
- **La personne morale organisatrice (PMO)** : entité qui associe les parties et conventionne avec le gestionnaire ENEDIS. Plusieurs formes juridiques peuvent exister
  - Association
  - Société commerciale
  - Bailleurs sociaux



# SCHÉMA D'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE





# L'APPEL À PROJET



## APPEL À PROJET

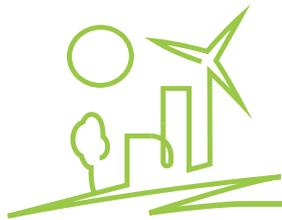
### « Boucles locales d'autoconsommation collective »

Région / fonds européen FEDER

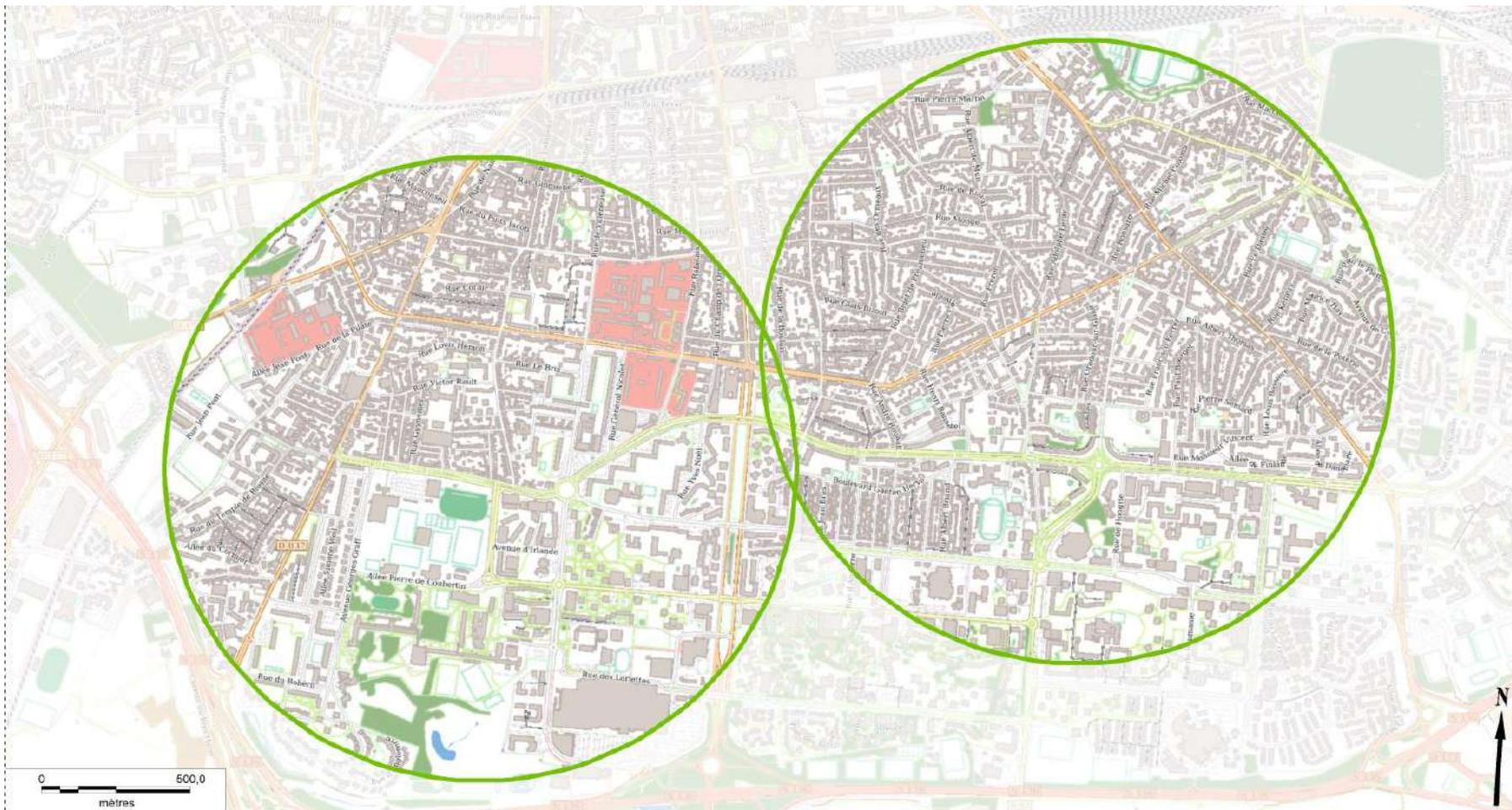
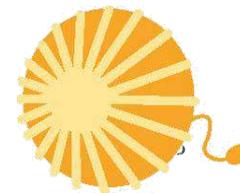
Dossier validé par la région pour 500 kWc

Calendrier de mise en service : 31 décembre 2022





# LES DEUX BOUCLES SUR RENNES SUD



Document Cohérence ÉNERGIES.

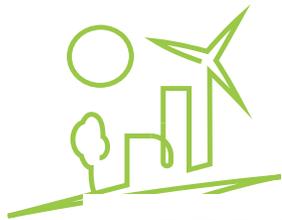
UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



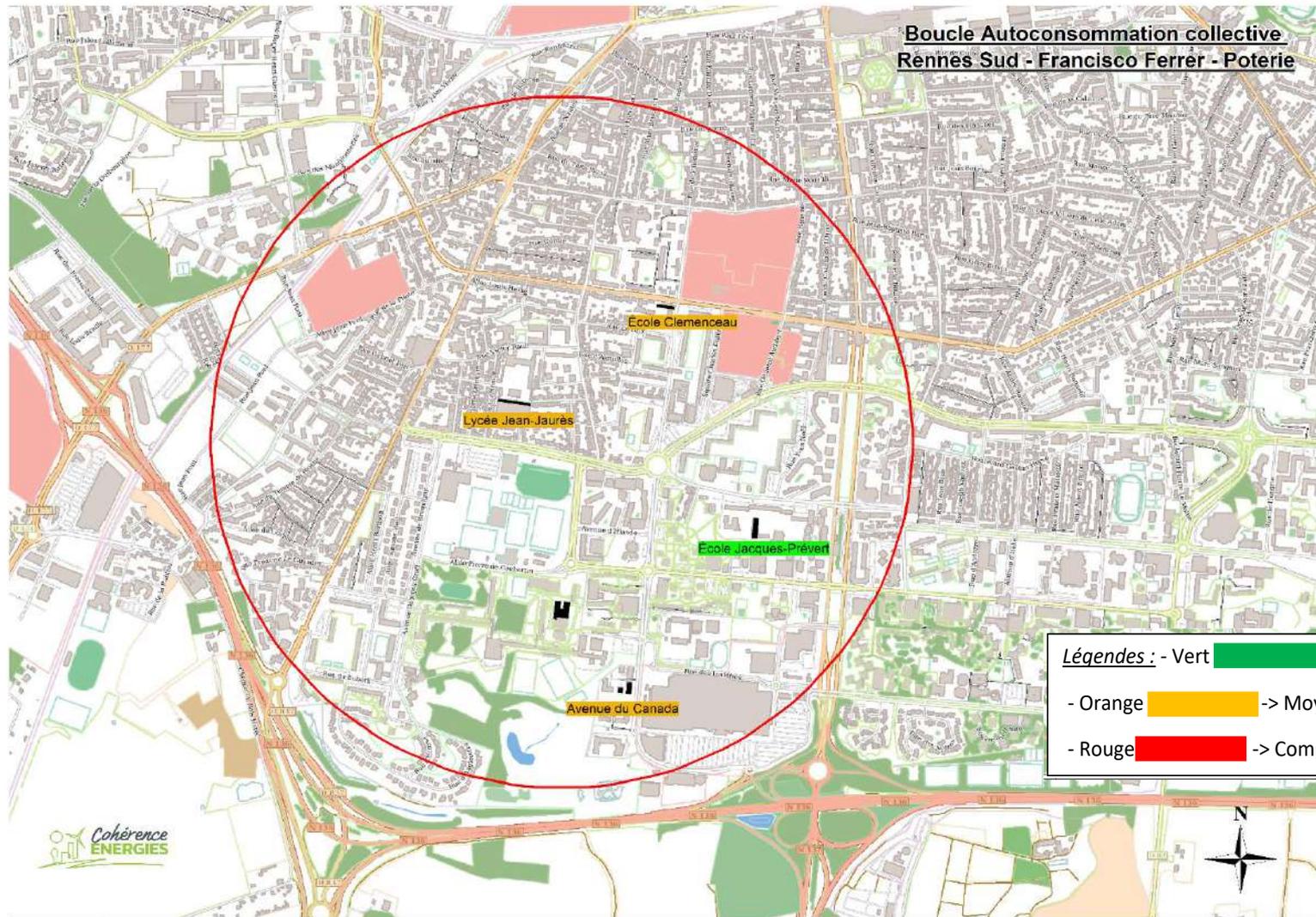
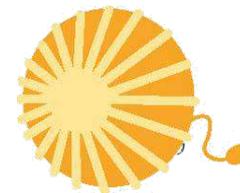
L'Europe s'engage  
en Bretagne / PISCHE FOCUS emreoladeg  
et Strolladeg rannvro

**ATTENTION LES CERCLES PEUVENT ÉVOLUER SELON LA LOCALISATION DES CONSOMMATEURS OU DES PRODUCTEURS**





# BOUCLE BREQUIGNY

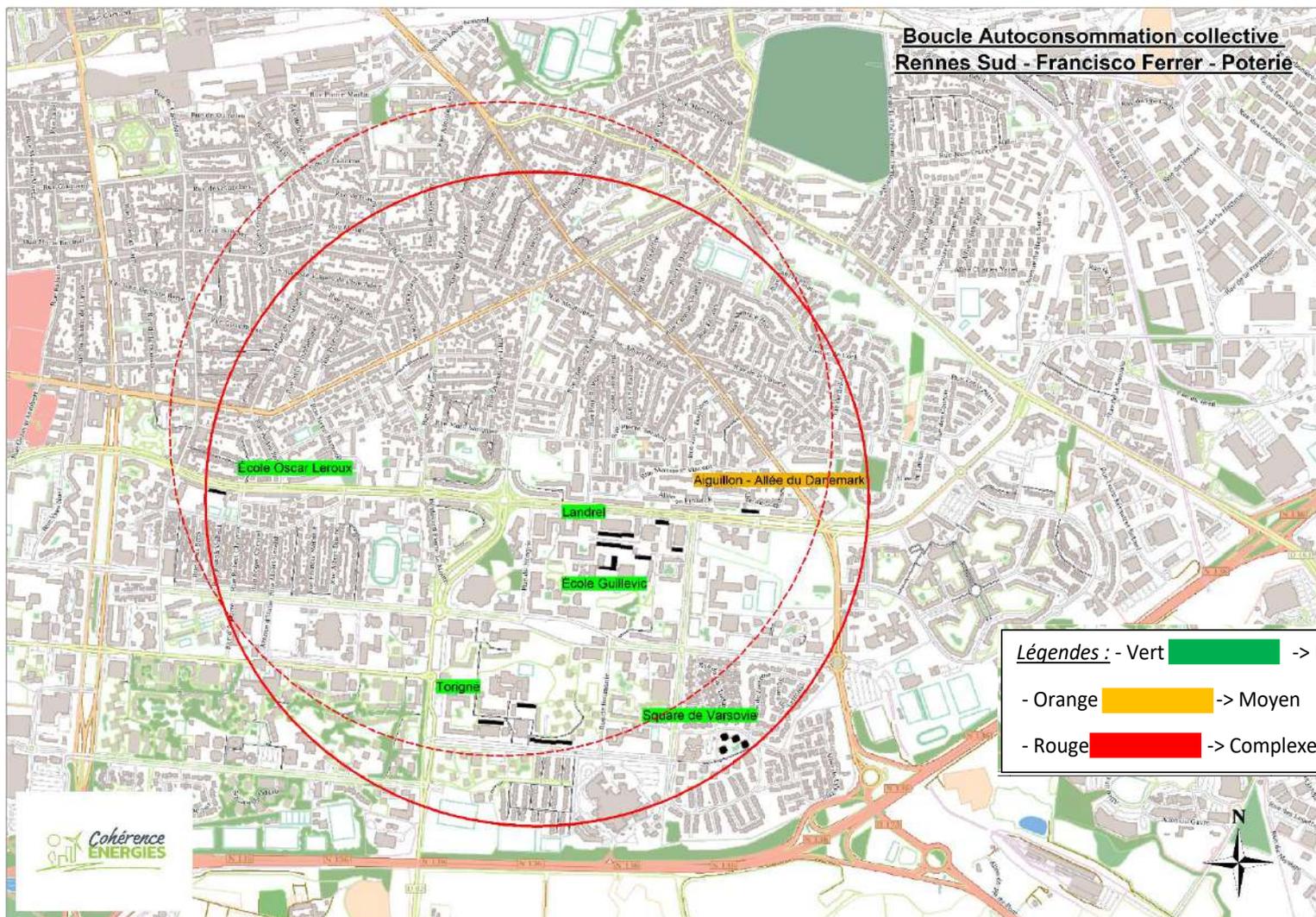
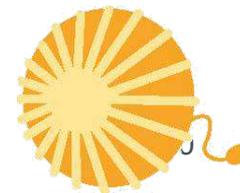


**ATTENTION LE CERCLE PEUT ÉVOLUER SELON LA LOCALISATION DES CONSOMMATEURS OU DES PRODUCTEURS**





# BOUCLE SAINTE-THÉRÈSE FRANCISCO FERRER POTERIE



**ATTENTION LE CERCLE PEUT ÉVOLUER SELON LA LOCALISATION DES CONSOMMATEURS OU DES  
PRODUCTEURS**



## AUJOURD'HUI POUR PARTICIPER

**ADHÉRER** à l'association Énergie du Pays de Rennes qui assurera l'animation citoyenne du projet.



<https://energiesdupaysderennes.fr>

[contact@energiesdupaysderennes.fr](mailto:contact@energiesdupaysderennes.fr)

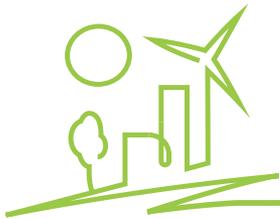
**INVESTIR** dans la cooperative citoyenne CIREN qui va acheter les panneaux solaires et commercialiser l'électricité pour le projet ECLAIRS.



**ECLAIRS**

[energiecitoyennerennessud@gmail.com](mailto:energiecitoyennerennessud@gmail.com),

[eclairs@coherence-energies.fr](mailto:eclairs@coherence-energies.fr)



# EN 2021

## **DEVENIR CONSOM'ACTEUR !**

*en achetant une partie de votre électricité sur la boucle d'autoconsommation, alimentée en direct par les centrales photovoltaïques de votre quartier et installé par la coopérative citoyenne.*

***Un prix fixe et une durée déterminée !***

### **COMMENT BENEFCIER DE CETTE ELECTRICITE VERTE ?**



*Souscrire un contrat d'approvisionnement d'électricité avec CIREN*



*Disposer d'un compteur communicant*



*Se trouver dans le périmètre de la boucle (2 km de diamètre)*



*Etre consommateur sur le réseau basse tension (inférieur à 250 kVA)*



## QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES (1/2)



### **En cas de faible production photovoltaïque, risque-t-il d’y avoir des coupures électriques ?**

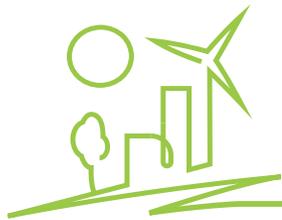
NON. La fourniture d’électricité est assurée par l’installation photovoltaïque et par le réseau public. En cas de faible production, le réseau public prend le relais.

### **Que se passe-t-il en cas de changement de propriétaire ?**

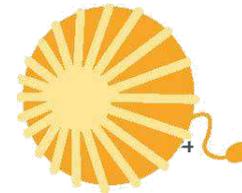
Prévu dans les statuts de la personne morale. Un consomm’acteur peut choisir de quitter le projet moyennant un délai de prévenance (non encore défini).

### **Est-il possible de modifier la part autoconsommée ?**

OUI. Elle peut être modifiée sur décision de la personne morale, conformément à ses statuts. Cette révision doit inclure un délai de prévenance des participants (par exemple 3 mois).



## QUESTIONS FREQUEMMENT POSEES (2/2)



**En participant à l'opération d'autoconsommation collective, il y aura à payer deux factures ?**

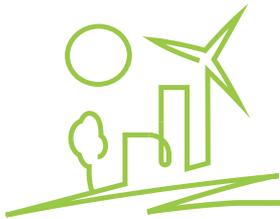
OUI. En participant au projet « ECLAIRS», j'aurais effectivement 2 factures : une de mon fournisseur traditionnel et une autre du producteur avec un tarif spécifique.

**Combien cela va-t-il me coûter ?**

Un contrat sera proposé, déterminant un tarif. Ce tarif est fixe sur toute la durée de l'opération (durée minimale à fixer, par exemple 2 ans minimum voire durée longue de 10 à 20 ans selon le consommateur) ; les tarifs de vos fournisseurs continueront eux d'évoluer.

**Pour un particulier, quelle incidence ?**

- Aucune remise en cause des contrats en cours (contrat avec le fournisseur actuel...)
- Un tarif de l'électron stable
- Une durée de contrat à définir (reconduction possible dans le contrat)



***Merci de votre attention !***

